

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mars 2022**  
~~~~~

**APPROBATION DU CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT ET MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mars 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 mars 2022.

Étaient présents ou  
représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU l'arrêté préfectoral n° 2021-1-439 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) ;*

*VU l'approbation de l'acte 2 du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault par délibération du 22 mars 2021 ;*

**CONSIDERANT** que la proximité des territoires de la Vallée de l'Hérault et de la Métropole implique de nombreuses interrelations et interactions qu'elles soient liées à la question de la mobilité, du développement économique, du tourisme, ou encore des échanges culturels,

**CONSIDERANT** que, du fait de ces multiples enjeux et intérêts communs, la CCVH et la Métropole ont décidé de conclure un contrat de partenariat pour la période 2022-2026, afin de formaliser les collaborations déjà existantes mais aussi afin d'envisager de nouveaux projets communs,

**CONSIDERANT** que le présent contrat s'organise ainsi autour de 4 grands thèmes, correspondant à 4 axes de développement particulièrement importants pour les deux territoires :

- 1) Favoriser les mobilités entre les deux territoires et limiter leur impact environnemental ;
- 2) Impulser un développement économique partagé ;
- 3) Développer un tourisme de qualité ;
- 4) Favoriser les découvertes patrimoniales et culturelles à l'échelle des deux territoires,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver les termes du « Contrat de réciprocité entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole » ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat,
- d'inviter le Président à assurer une large diffusion de ce document tant au sein de la communauté de communes et notamment auprès des conseils municipaux, qu'auprès des collectivités et institutions partenaires,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2804  
Publication le 22/03/2022

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 22/03/2022  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220321-6314-DE-1-1

## Contrat de réciprocité entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole

*Etabli entre*

*Montpellier Méditerranée Métropole, représentée par son Président Michaël Delafosse, ci-après dénommée la Métropole*

*Et*

*Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, représentée par son Président Jean-François Soto, ci-après dénommée la CCVH*

### Préambule

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole s'intègrent dans un bassin de vie de plus de 650 000 habitants qui s'étend des contreforts du Larzac et des Cévennes jusqu'au lido Palavasien, du Bassin de Thau jusqu'à Lunel. Ce grand amphithéâtre tourné vers la mer bénéficie d'une qualité de vie et d'une diversité des paysages qui participent à son extraordinaire attractivité au même titre que son dynamisme économique. Il connaît en effet depuis plusieurs décennies une des croissances démographiques les plus élevées au niveau national.

Ce facteur de valorisation est aussi une source de déséquilibre en matière d'environnement, de répartition des richesses et des activités, d'intensification des flux pendulaires et de leur impact écologique et social. L'ampleur de ces phénomènes est renforcée par le réchauffement climatique et les politiques majeures de transition qu'il impose à l'ensemble de nos populations.

Leur prise en compte ne peut se réduire aux périmètres des structures intercommunales qui les portent avec leurs communes membres, le Département de l'Hérault, la Région Occitanie et l'Etat. Les interactions et interrelations entre nos deux territoires voisins se sont considérablement intensifiées depuis la mise en service des autoroutes A 750 et A 75. Elles nécessitent un travail commun de structuration et de mise en œuvre de solutions de **transports alternatifs crédibles à l'autosolisme**, répondant aux attentes, aux besoins et aux moyens du plus grand nombre.

Les tensions du marché de l'immobilier d'entreprise sur Montpellier agissent par desserrement sur le développement économique de la vallée de l'Hérault. Outre une structuration coordonnée de l'essor de leur économie résidentielle liée à leur croissance démographique, nos deux intercommunalités doivent développer **une stratégie et des institutions communes** pour développer l'innovation endogène et optimiser à l'échelle du grand bassin de vie l'implantation d'entreprises.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault bénéficie d'une très forte attractivité touristique liée à la qualité nationalement reconnue de son patrimoine naturel, historique, artisanal. Montpellier Méditerranée Métropole constitue à la fois un important réservoir potentiel mais aussi une porte d'entrée pour les excursions journalières de visites de son territoire, au même titre que les stations balnéaires de la baie d'Aigues Mortes. Le renforcement des actions menées dans ce domaine doit favoriser sur les deux territoires **un tourisme plus valorisé, plus durable et plus pérenne**.

Les deux intercommunalités ont su développer chacune à leurs échelles des équipements et des réseaux denses et reconnus d'apprentissage de la musique, de développement de la lecture et de l'enseignement artistique, de soutien à la création et à la diffusion culturelle et de conservation et valorisation du patrimoine. Favoriser les liens et des échanges entre ces institutions et développer des évènements partagés participent au rapprochement et au dynamisme culturel de notre territoire commun. Cette démarche s'inscrit dans le développement d'un écosystème culturel en réseau associant les villes et les structures intercommunales qui ont vocation à être **partenaires de la candidature commune de Sète et Montpellier pour la capitale européenne de la Culture 2028**.

Ces quatre grandes thématiques structurent ce projet de partenariat qui a vocation à s'intégrer dans une coopération en cours de construction avec le Syndicat Mixte de Développement Local Pays Cœur d'Hérault et les deux autres communautés membres du Lodévois et Larzac et du Clermontois.

Il se décompose donc en 5 parties :

1. Favoriser les mobilités entre les deux territoires et limiter leur impact environnemental
2. Impulser un développement économique partagé
3. Développer un tourisme de qualité
4. Favoriser les découvertes patrimoniales et culturelles à l'échelle des deux territoires
5. Une gouvernance pour dynamiser et adapter

Pour chacune des quatre grandes thématiques, sont présentés les principaux enjeux, les collaborations déjà existantes le cas échéant, puis sont proposées des objectifs de partenariat et des pistes d'action concrètes, synthétisées et agrégées dans des tableaux de suivi

## Atouts et enjeux de la Vallée de l'Hérault

Située au cœur du Département de l'Hérault (34) et en bordure immédiate de la métropole de Montpellier, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) est un territoire d'interface entre urbanité et ruralité. Créée en 1998, elle regroupe les 28 communes du canton de Gignac. Sa population est d'environ 40 000 habitants et son territoire s'étend sur 481 km<sup>2</sup> soit 8 % de la superficie du département.

Du fait de sa position stratégique au croisement de deux axes routiers structurants (A75 et A750) et de la richesse de son patrimoine (naturel et historique), la CCVH est un territoire attractif marqué par une forte augmentation de sa démographie (plus de 2% par an). Cette mutation démographique a progressivement modifié les structures et usages de son territoire. Et, si le territoire a préservé les composantes essentielles de sa ruralité (agriculture, paysages, environnement), les usages du territoire (travail, services) ont quant à eux subi d'importantes évolutions.

Ainsi, du fait de l'accroissement de la fonction résidentielle du territoire, les besoins en services à la population se sont considérablement accrus. Les perspectives de croissance démographique confortent cette dynamique de développement du territoire



### Chiffres clés

<p><b>Economie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 070 entreprises, dont 81 % sans salarié</li> <li>▪ Taux de création d'entreprises : 15% (en 2019)</li> <li>▪ 83,9 ha de surfaces à vocation économique</li> <li>▪ 15 400 actifs ayant un emploi</li> </ul>	<p><b>Tourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 sites classés, 2 monuments inscrits par l'Unesco au titre des chemins de St Jacques, 1 grotte classée, 2 sites de baignade</li> <li>▪ Environ 800 000 visiteurs par an dans le Grand Site de France Gorges de l'Hérault (dont un peu plus de 30% originaires de 3M)</li> </ul>	<p><b>Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les exploitations agricoles représentent 14 % des entreprises en 2019</li> <li>▪ 16 173 ha de surface agricole utile (SAU) en 2019</li> <li>▪ 103 exploitations bio en 2017 dont 63 en viticulture</li> </ul>
<p><b>Environnement/biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 sites Natura 2000 gérés par la CCVH :</li> <li>▪ Gorges de l'Hérault : 21 891 ha, 26 communes, 4 EPCI</li> <li>▪ Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas : 10 693 ha, 11 communes, 3 EPCI</li> <li>▪ Site « Oiseaux » Garrigue de la Moure et d'Aumelas : 9 015 ha, 8 communes, 3 EPCI</li> </ul>	<p><b>Culture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 18 bibliothèques, 3 points relais, 3 médiathèques, 6 448 usagers en 2020</li> <li>▪ 3 antennes de l'école de musique, 349 élèves</li> <li>▪ 3 500 enfants touchés par les actions artistiques et culturelles de la CCVH en 2019</li> <li>▪ Argileum maison de la poterie, espace d'interprétation autour de la céramique</li> <li>▪ La vallée des deux abbayes (Gellone et Aniane)</li> </ul>	<p><b>Mobilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ + 2,5% de déplacements pendulaires par an</li> <li>▪ Environ 13 000 déplacements quotidiens depuis la Vallée de l'Hérault vers la Métropole, dont 8 000 exclusivement vers Montpellier</li> </ul>

## Atouts et enjeux de Montpellier Méditerranée Métropole

Montpellier Méditerranée Métropole regroupe 31 communes urbaines, péri-urbaines, rurales situées, entre le Pic Saint Loup et la Mer Méditerranée.

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 elle s'étend sur 421, 8 kilomètres carrés et regroupe 481 276 habitants (+1.7 % par an sur 5 ans)

Connectée à plusieurs grandes villes par les voies de chemin de fer (TGV et TER), l'A9 et l'A750, disposant à sa frange d'un aéroport assurant des dessertes nationales, européennes et internationales pour plus de 2 millions de passagers en 2019, la Métropole est très attractive et présente toujours un des plus grands taux de croissance démographique au niveau national.



En lien avec cette dynamique, la croissance de l'emploi y est importante, portée par une économie présentielle forte, un tissu d'entreprises innovantes notamment dans le domaine médical, les technologies de l'information et de la communication, les industries culturelles et créatrices, mais aussi par un tourisme d'affaires développé et pérenne.

### Chiffres clés

<p><b>Economie (à compléter)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 17 416 entreprises, dont 11% sans salarié (données 2018)</li> <li>▪ Création de 10 245 entreprises en 2020</li> <li>▪ 17 416 établissements actifs</li> <li>▪ 226 743 actifs ayant un emploi</li> </ul>	<p><b>Tourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation touristique : 5 million de visiteurs</li> <li>• 14 million de nuitées</li> </ul>	<p><b>Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 457 exploitations agricoles en 2018</li> <li>10 052 ha de surface agricole utile (SAU) en 2019</li> <li>• 127 entreprises AB en 2019 représentant 1900 hectares dont 500 en conversion.</li> </ul>
<p><b>Environnement/biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 sites Natura 2000 gérés par la 3M dont celui de Fabrègues-Poussan :</li> <li>▪ 2/3 du territoire en espaces naturels et agricoles</li> <li>▪ 1/3 du territoire en réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue</li> </ul>	<p><b>Culture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 15 bibliothèques, et 49 985 abonnés actifs en 2019</li> <li>▪ Un Conservatoire à Rayonnement Régional qui accueille 1750 élèves</li> <li>▪ Musée Fabre, Musée Lattara, MO.CO : des équipements ambitieux, travaillant en réseau autour des problématiques archéologiques, patrimoniales et de l'art contemporain.</li> </ul>	<p><b>Mobilités</b></p> <p>La mobilité professionnelle des territoires voisins très tournée vers le Cœur de Métropole, induisant environ 50 000 déplacements quotidiens pour le motif travail (pendulaires entre les territoires voisins et le cœur de métropole).</p> <p>Un réseau urbain structurant dont le maillage s'étoffe, aujourd'hui, 4 lignes de tram, en 2025, 5 lignes de tram et 5 lignes de Bustram</p>

## Axe I

### Favoriser les mobilités entre les deux territoires et limiter leur impact environnemental

#### Enjeux

La proximité des territoires de la Vallée de l'Hérault et de la Métropole implique de nombreuses interrelations et interactions. L'accès à la Métropole favorisé par l'A750, le cadre de vie rural, la qualité des paysages et le foncier attractif ont fait de la Vallée de l'Hérault un des territoires les plus dynamiques du bassin de vie.

Les **déplacements pendulaires** augmentent de façon constante (+2,5% par an). Environ 13 000 déplacements quotidiens convergent depuis la Vallée de l'Hérault vers la Métropole, dont 8000 exclusivement vers Montpellier. Cette situation entraîne une saturation du réseau viaire à l'entrée ouest de Montpellier et un allongement des temps de parcours pour les usagers.

En terme de **transports en commun routiers**, Hérault Transport a déployé une offre alternative à la voiture avec 8 lignes de cars qui convergent vers le pôle d'échange situé à l'entrée de Montpellier. Cette offre a contribué à une forte progression de la fréquentation des transports en commun (+ 200% depuis 2010), toutefois la voiture reste encore largement attractive en raison du manque d'efficacité des transports en commun face à l'augmentation constante des flux routiers en direction du pôle montpelliérain.

#### Existant

Le Pays Cœur d'Hérault a validé en 2015 un **schéma de mobilité** qui définit les orientations stratégiques à prendre en compte sur le territoire. Ce schéma a par ailleurs nourri le PCAET et le SCOT en cours d'élaboration. Il réaffirme les enjeux de déplacements du territoire où 71% des déplacements s'effectuent en voiture, 41% des flux domicile/travail se font vers l'extérieur du territoire (soit 11 620 actifs/jour), dont plus de la moitié vers l'aire Montpelliéraine. Il prévoit la réalisation d'un réseau de Pôles d'échanges multimodaux dans les pôles majeurs, dont fait partie Gignac. Il définit, entre autres, la ville de Gignac comme un pôle structurant pour organiser les mobilités et a identifié sa réalisation comme une action majeure en faveur de la mobilité durable.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Montpellier Méditerranée Métropole définit comme axe structurant l'objectif « *d'organiser le rabattement des flux quotidiens à travers un réseau de transports efficace et économe* ». Il identifie la « Connexion de la Vallée de l'Hérault » comme site à enjeux d'organisation des mobilités et reconnaît l'autoroute A750 comme axe fort pour développer un transport en commun efficace.

Le diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité identifie comme enjeu majeur la desserte de la Métropole en transport collectif interurbain pour les territoires en forte croissance et non desservis par le ferroviaire notamment la Vallée de l'Hérault et le Grand Pic Saint Loup. Il circonscrit à ce titre un Quadrant Clermont l'Hérault Gignac représentant 63 000 habitants et utilisant à 91 % un véhicule particulier.

Les études menées dans ce cadre rappellent que dans les conditions actuelles de circulation en heure de pointe, un bus ou un véhicule particulier réalisent un temps de parcours pouvant atteindre 1h15 pour relier Gignac à la gare St Roch.

La Zone à Faible Emission qui devrait être adoptée à la fin du premier semestre 2022 interdira progressivement l'accès du cœur métropolitain aux véhicules dont le niveau d'émissions de polluants atmosphériques correspond à la vignette critère 5 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à la vignette critère 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, à la vignette 3 au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le **Plan de Protection Atmosphère** de l'aire urbaine de Montpellier, validé en 2014, concerne à la fois la Métropole et la CCVH. Il fixe des objectifs ambitieux d'amélioration de la qualité de l'air et instaure un plan d'action visant à « *Promouvoir la mobilité durable et améliorer l'offre existante* ». Un nouveau PPA est en cours d'élaboration.

**Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Solidaire** de la Métropole a identifié les enjeux sanitaires, environnementaux et socioéconomiques que représentent les évolutions climatiques et la pollution atmosphérique. Son plan d'actions poursuit comme objectif de tendre vers une mobilité décarbonée à l'horizon 2050 et, en matière de qualité de l'air, de se rapprocher des nouvelles recommandations de l'OMS. Il répond par la même occasion à horizon 2026, aux objectifs du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques conformément aux exigences de la Loi d'Orientation des Mobilités.

Celle-ci adoptée le 24 décembre 2019 a pour objectif de rendre les transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Pour cela, elle engage les collectivités territoriales à se saisir de la question des déplacements à l'échelle des grands bassins de mobilité.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault s'investit pleinement dans les politiques de mobilité durable. Elle a engagé la création d'un **Pôle d'échange Multimodal (PEM)** à Gignac et participe activement au développement du covoiturage et des modes doux (itinéraires cyclables, passerelle etc...) sur son périmètre.

La CCVH a mobilisé durant plusieurs mois la Région, le Département, Hérault Transports, l'Etat et les villes de Gignac et St André-de-Sangonis pour définir les contours du projet de PEM qui se concrétise aujourd'hui. Le PEM est le lieu d'interface entre la métropole et le Cœur d'Hérault, la future porte d'entrée du territoire. La mise en service d'un tel équipement ne peut se faire qu'en intégrant les enjeux de mobilité plus larges et à une échelle plus vaste que celle de la Communauté de communes. La réalisation du PEM permettra d'offrir de nouvelles solutions de mobilité et développer l'attractivité de l'offre de transport en commun. Sa mise en service doit contribuer substantiellement à la réduction des flux de véhicules à l'entrée de la Métropole en l'accompagnant d'un service de transport à la hauteur des enjeux. Mais, sa seule mise en service, même couplée à une politique volontariste de la CCVH, ne suffira pas à répondre aux enjeux de mobilité vers l'aire urbaine de Montpellier.

Courant 2019, en partenariat avec l'Etat, la Région et la SNCF, la Métropole a initié une démarche pour définir un schéma directeur multimodal à l'échelle de l'étoile montpelliéraine, c'est-à-dire de la Métropole et ses territoires voisins. L'objectif de cette étude est d'identifier les axes préférentiels pour mettre en place une desserte périurbaine performante et attractive, capable de concurrencer la voiture individuelle. Concernant le bassin de vie de la CCVH.

Le projet envisagé porte sur une ligne CHNS de 30 kilomètres passant par le PEM de Gignac, avec l'aménagement d'une voie pour les cars en site propre dans la partie congestionnée de l'A750 sur le bassin montpelliérain avant de rejoindre le PEM de la Mosson. Cette hypothèse comprend aussi un (PEM) de rabattement en modes actifs entre les communes de Montarnaud et de Saint Paul et Valmalle.

Les premières estimations atteignent 16.5M€ en investissement et 2.5 M€/an en fonctionnement.

Cette ligne périurbaine structurante pourrait être complétée, après la réalisation du Contournement Ouest de Montpellier, par une extension jusqu'à la gare Sud de France pour un coût d'investissement supplémentaire de 5 M€ et un coût d'exploitation global porté à 4M€/an

Le territoire du Cœur d'Hérault (Pays et CCVH) développe à ce jour des stratégies et projets favorisant des mobilités alternatives. Il apparaît indispensable d'associer la Métropole et la Région Occitanie avec l'ensemble des acteurs de mobilité sur ces questions afin de construire une politique de mobilité cohérente sur le long terme. Les enjeux majeurs de mobilité, situés à l'interface des territoires de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et de Montpellier Méditerranée Métropole ont été partagés par les deux collectivités. Un échange entre les deux instances sur ces enjeux et sur les ambitions communes en vue d'une coopération avait été amorcé en 2019. Les services des deux collectivités ont par ailleurs collaboré récemment à la rédaction d'une note commune sur le projet de SRADDET adressée à la Région.

Enfin, au regard de l'importance des mouvements pendulaires entre les deux territoires et de l'impact de l'A750 sur la qualité de l'air sur le territoire de la Métropole, une coordination des actions s'impose entre nos deux EPCI, en concertation avec le Pays Cœur d'Hérault concernant la

mise en œuvre et les mesures d'accompagnement de la Zone à Faible Emission qui va être établie par la métropole en application de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte. Cette collaboration participera activement à la lutte contre la pollution de l'air par les particules fines et les oxydes d'azote pour le plus grand bénéfice des habitants de la Métropole mais aussi des riverains de l'A750. Elle contribuera aussi à la soutenabilité de cette démarche essentielle en termes de santé publique et de transition écologique, pour les habitants de la Vallée de l'Hérault

### Objectifs et pistes d'action

Le présent contrat de réciprocité fixe le cadre de la démarche de coopération sur la question de la mobilité interterritoriale entre la Vallée de l'Hérault et la Métropole.

Les deux collectivités entendent faire converger leurs réflexions et leurs projets pour améliorer les déplacements entre leurs territoires dans le cadre d'une **politique de mobilité durable**, dont les objectifs sont les suivants :

1. Promouvoir et privilégier une mobilité durable et limiter le tout-voiture,
2. Organiser et faciliter la mobilité des habitants à l'échelle d'un grand bassin de vie,
3. Assurer des liaisons structurantes entre les deux territoires et améliorer les déplacements interterritoriaux,
4. Développer les modes de déplacement alternatifs (mobilités actives, partagées, solidaires),
5. Favoriser les déplacements multimodaux (pôle d'échange multimodal, covoiturage...).

**Cette collaboration consistera à :**

#### **1. Travailler ensemble sur les projets de transport en commun à l'interface des deux territoires**

##### **1.1 Projet de création d'une liaison de transport en commun à Haut Niveau de Service entre Montpellier et Gignac : le projet de CHNS**

Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault soutiennent la poursuite de la réflexion portée sur la création d'un bus à haut niveau de service entre Gignac et Montpellier, projet d'envergure qu'elles considèrent indispensable au développement durable de leurs territoires.

Il permettrait d'optimiser la desserte du territoire du Cœur d'Hérault en connectant le pôle d'échange multimodal de Gignac aux pôles d'échange principaux de l'entrée Ouest de la Métropole montpelliéraine (portes ouest de Montpellier, Juvignac, Lavérune). De plus, cette infrastructure offrirait une réelle opportunité pour organiser un maillage de transports et des services de mobilité alternatives plus efficaces à l'interface des deux territoires.

La mise en place d'un tel équipement ne peut se faire sans mettre en place un partenariat opérationnel avec les instances de la mobilité concernées : Montpellier Méditerranée Métropole, SMTCH Hérault Transport, Région Occitanie, Etat et le Conseil Départemental. Aussi, la CCVH, 3M et la Région Occitanie ont défini une gouvernance spécifique pour ce projet d'envergure : un comité de pilotage et un comité technique dédiés au projet et associant l'ensemble des acteurs concernés.

La Région, en tant qu'AOM, pilotera et réalisera une étude de faisabilité pour la mise en place d'un CHNS associant les 2 intercommunalités, le SMTCH Hérault transport, l'Etat et le Conseil Départemental de l'Hérault.

La CCVH et 3M s'engagent à contribuer techniquement et, le cas échéant, financièrement à chaque étape de conduite de cette étude :

- rédaction du cahier des charges,
- Utilisation du modèle multimodal de la Métropole pour alimenter les études,

- préparation et participation aux travaux et à la définition du projet.

Ce projet de CHNS sera phasé dans le temps, avec une période transitoire avant la mise en service du Contournement Ouest de Montpellier, et un mode de fonctionnement « cible » après la réalisation de cet ouvrage.

## 1.2 Déploiement des lignes de transport en commun

La Communauté de communes et la Métropole se consulteront mutuellement sur :

- Les nouveaux projets de rabattement de lignes de bus ou de transports à la demande, la création ou la suppression de nouvelles lignes impactant directement ou indirectement les deux territoires.
- Le déploiement ou ajustements d'éventuelles lignes TAM, afin de faciliter la desserte des communes situées à l'interface des 2 collectivités.
- Le projet de Transport à la Demande de la Vallée de l'Hérault qui est en cours de définition. Celui-ci sera porté par la CCVH par délégation de la Région. Dans cette perspective, elle consultera la Métropole sur les possibilités de jonctions ou liaisons vers son territoire. La Métropole mettra à disposition de son partenaire son expertise dans ce domaine.
- Des réflexions sur des services de billetterie compatibles pourront également être menées afin de pouvoir proposer, à termes, des services complémentaires à l'utilisateur

## 2. La coopération technique et l'échange d'expérience

- **La participation mutuelle aux documents stratégiques constitue un gage de cohérence et d'efficacité à l'échelle de notre grand bassin de vie notamment concernant** le Plan de Déplacement urbain 2021-2032 et le schéma directeur des mobilités actives de Montpellier Méditerranée Métropole, la stratégie mobilité de la CCVH établie dans le cadre de son projet de territoire « Vallée 3D ».
- **La création d'un comité de pilotage qui doit permettre :**
  - de coordonner la mise en œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service,
  - d'articuler les autres dispositifs d'interface tels que la billetterie, les services de mobilité numériques (applications de réservations covoiturages, autopartages etc...), les informations transports, le(s) services au sein des PEM, l'implantation d'aires de covoiturage, les liaisons douces, les services TAD, d'autopartage.
  - de soutenir les projets interterritoriaux au sein du bassin de mobilité et du contrat opérationnel de mobilité.
  - d'accompagner la mise en œuvre de la Zone à Faible Emission pour les habitants de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Des rencontres partenariales seront organisées à ce titre afin de définir des conditions d'interopérabilité pour les services de mobilité, les solutions de rabattements et les continuités qui permettront d'optimiser la desserte et les connexions multimodales des deux territoires.

- **La mise en cohérence (interopérabilité) et la valorisation mutuelle de dispositifs de mobilité.**
  - La coordination des campagnes et de supports de communication sur les deux territoires doit favoriser la diffusion de l'information et la connaissance de l'ensemble des dispositifs de mobilité à disposition de leurs habitants.

- A ce titre la Métropole fera la promotion de la plateforme de covoiturage Picholines à la fois dans le cadre de sa communication interne et de celle de la TAM.
- De manière concomitante et réciproque, la communication mise en œuvre par la CCVH concernant l'utilisation du PEM de Gignac mentionnera les sites de la TAM afin de promouvoir l'utilisation de transports urbains en complément des transports interurbains dans le cadre des mouvements pendulaires mais aussi de la plateforme de covoiturage Klexit mise en œuvre par la Métropole.
- Un travail en commun sera mis en œuvre pour œuvre **organiser les déplacements liés aux évènementiels** qui ont lieu sur le territoire de la CCVH générant un afflux particulier de visiteurs, notamment venant de la Métropole.

### 3. Les projets de mobilités actives à l'interface des deux territoires

La communauté de communes et la Métropole se consulteront mutuellement sur les projets permettant un maillage cohérent du territoire :

- La recherche de prolongement et liaisons des pistes cyclables : en matière d'aménagements cyclables, la CCVH souhaite collaborer avec la Métropole pour assurer les jonctions entre les aménagements réalisés par le CD34 et la CCVH sur son territoire et le territoire de la Métropole.
- La mise en place de dispositifs en faveur du vélo, d'actions communes favorisant les mobilités actives, comme la mise en place de dispositifs de location de vélos à assistance électrique sur le PEM de Gignac.
- Favoriser les échanges entre associations œuvrant à la promotion et à la diffusion des mobilités actives sur les deux territoires, contribuer à leur mise en réseau et soutenir des animations communes

### 4. Les projets de mobilité partagée à l'interface des deux territoires

- **Le dispositif RézoPouce**

La Vallée de l'Hérault a engagé tout son territoire dans l'adhésion au dispositif d'autostop organisé RézoPouce qui est une solution pertinente dans les zones rurales ou péri-urbaines. Sans adhérer à RézoPouce, la Métropole accepte d'accueillir sur son territoire des points d'arrêts utiles au fonctionnement du réseau de la CCVH. Ces points d'arrêts permettront le retour des utilisateurs de RézoPouce de la CCVH vers leur territoire quand ces derniers se rabattent sur les pôles d'échanges métropolitains (comme le Terminus du Tram de Juvignac et de Mosson).

- **Le dispositif Picholines**

La plateforme Picholines est une application de covoiturage développée à l'échelle du Cœur d'Hérault qui est amenée à évoluer. La Région Occitanie teste la possibilité d'en faire une véritable interface de mobilité régionale regroupant toutes les informations et solutions de réservation.

La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault est partie prenante de ce projet.

La Métropole accepte de relayer l'information sur ce dispositif.

- **Autres dispositifs envisagés :**

- La mise en place de dispositifs d'autopartage,
- La mise en place de dispositifs de covoiturage organisé,
- Le maillage des aires de covoiturage portés par la Métropole, le CD34 et la CCVH sur leurs territoires d'interface.
- La localisation et la gestion de bornes de recharges électriques aux franges des deux territoires

Tableau récapitulatif volet mobilité

thèmes	Court terme	Moyen terme
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un Comité de pilotage chargé de coordonner la mise en œuvre du CHNS et d'articuler les autres dispositifs : TAD, VMA, rabattement de lignes, billettique, communication</li> <li>Participation croisée à l'élaboration du Plan des mobilités 3M 2032 et du plan de mobilité simplifiée à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault</li> <li>Définition concertée de mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de la ZFE métropolitaine</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi coordonné de l'étude faisabilité du Car à Haut Niveau de service</li> <li>Coordination sur les nouveaux projets de rabattement/ de créations de lignes TC ou TAD de la TAM ou LIO intéressant les deux territoires</li> <li>Travail sur la mise en œuvre des continuités cyclables suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>-ancienne voie ferrée Montpellier/ Clermont</li> <li>- autres à compléter</li> </ul> </li> <li>Installation de panneaux Rezo Pouce sur le territoire de la 3M pour permettre les allers-retours CCVH/ 3M</li> <li>Coordination de la communication réciproque sur les offres de mobilité des deux territoires : Offre TAM /future offre VAE Gignac/ Picholine/ Klaxit</li> <li>Coordination maillage des 2 territoires : aires de covoiturages/ bornes électriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de l'Expérimentation du Car à Haut Niveau de Service</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude de faisabilité + études opérationnelles CHNS (voir intégration CPER)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux d'aménagements et exploitation ligne CHNS phase 1et 2 (voir intégration CPER)</li> </ul>

## Axe 2 Impulser un développement économique partagé

### Enjeux

Avec environ 40 000 habitants en 2020 et 4 070 entreprises en 2019, la CCVH demeure l'espace le plus peuplé et le plus dynamique du Pays Cœur d'Hérault (PCH). Entre 2015 et 2019, le nombre de créations d'entreprises annuel est passé de 350 à 450 (taux de création d'entreprise en 2019 de 15%). Le tissu économique de la CCVH se caractérise par une part élevée d'entreprises n'ayant aucun salarié : 81% en 2019, taux le plus élevé de toute la région ex-Languedoc Roussillon.

Les exploitations agricoles représentent 14% des entreprises en 2019. Elles sont essentiellement viticoles et confrontées aux problématiques fortes liées au dérèglement climatique, à la gestion de la ressource en eau et à l'irrigation.

La CCVH profite de sa proximité avec Montpellier pour abriter une population plus jeune et, en moyenne, plus riche que dans le reste du PCH. La part des cadres supérieurs résidant sur la CCVH est également plus élevée que sur le reste du territoire. De nombreux actifs de son territoire travaillent sur celui de la Métropole. Plus de 70% des actifs quittant la Métropole pour s'installer en Vallée de l'Hérault travaillent sur la Métropole, ce qui implique un fort taux de déplacements domicile/travail.

Toutefois, il est important de souligner que l'attractivité économique du territoire de la Vallée de l'Hérault repose essentiellement sur un effet de desserrement de la Métropole montpelliéraine qui connaît un marché du foncier économique relativement tendu (rareté et prix élevé). Ainsi, dans les demandes d'implantation sur les PAE de la CCVH la part d'entreprises originaires de la Métropole est passée de 25 à 38% entre 2017 et 2020.

### Existant

Montpellier Méditerranée Métropole (3M) ne cesse d'inventer quotidiennement son avenir économique. Sa politique volontariste permet à la fois de soutenir la vitalité des acteurs économiques locaux et de créer des emplois. Elle fait de ses compétences une force pour lutter contre le chômage. La stratégie menée renforce l'attractivité et le dynamisme économique, vecteurs indispensables de la cohésion sociale du territoire.

Elle s'engage en faveur du développement de filières économiques stratégiques telles que les technologies environnementales, « vertes » et les éco-industries, le numérique, la santé, les industries culturelles et créatives (ICC). Elle soutient aussi les évolutions et transitions de filières économiques plus traditionnelles telles que l'agro-alimentaire, le tourisme, le Vin, le commerce et l'artisanat.

Med Vallée est le projet emblématique porté par 3M qui vise à renforcer les liens entre toutes les filières œuvrant pour le concept de santé globale.

La Métropole a fait aussi de l'insertion par l'économie un levier prioritaire pour réduire les inégalités. Elle a choisi pour cela d'inscrire dans le Contrat de ville, plusieurs actions et de mettre en place une plateforme des clauses sociales, à même d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des clauses sociales introduites dans les marchés publics.

La Métropole proposera également un pacte de coopération économique territoriale à l'échelle du bassin de vie permettant de coordonner et mettre en synergie les différentes stratégies économiques portées par les EPCI. Il s'agira notamment de faire émerger des collaborations opérationnelles pour favoriser à l'échelle du bassin de vie le développement exogène et endogène des entreprises.

L'ambition de cette coopération est de faire vivre un collectif qui permettra de renforcer le rayonnement global du territoire, de maximiser l'atterrissage de projets dans une logique de réflexion foncière globalisée, de renforcer les coopérations techniques pour améliorer la transition des entreprises et consolider leurs implantations. Ce pacte prévoira la mise en place d'une gouvernance territoriale ad hoc dont les modalités restent à déterminer collectivement.

### **Politique de développement économique de la CCVH**

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault exerce la compétence obligatoire développement économique qui a pour objet la mise en œuvre d'actions en faveur de l'activité économique et de l'emploi pour tous dans tous les secteurs d'activités (agriculture, industrie, artisanat, commerce, services, tourisme...) et dans une logique de développement durable. Cette compétence s'organise en plusieurs axes :

- Actions de développement économique avec l'aide aux porteurs de projets économiques ;
- Politique foncière et immobilière à vocation économique avec l'aménagement et la gestion de parcs d'activités : industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristique (cf. ci-après) ;
- Politique locale du commerce : redynamisation des centres-villes, maintien et développement du commerce de proximité et réimplantation d'activités économiques en cœur de villages ;

Dans le cadre de l'axe politique foncière et immobilier d'entreprises avec l'aménagement et la gestion de parcs d'activités, la CCVH, crée, aménage, commercialise et gère, en tant que maître d'ouvrage (compétence exclusive), des parcs d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques.

Au nombre de 9, couvrant 6 communes et regroupant 365 entreprises, ces PAE sont :

- La Tour à Montarnaud ; 28 entreprises
- Trois fontaines au Pouget ; 13 entreprises
- Ecoparc Cœur d'Hérault La Garrigue à St André de Sangonis ; 84 entreprises
- La Croix « COSMO » à Gignac ; 65 entreprises
- Camalcé à Gignac ; 33 entreprises
- Les Armillières à Gignac ; 19 entreprises
- Les Treilles à Aniane 13 entreprises
- La Terrasse à Aniane ; 20 entreprises
- Emile Carles à St Pargoire ; 38 entreprises

La CCVH projette d'étendre 3 de ses PAE (à savoir Trois fontaines au Pouget, Ecoparc Cœur d'Hérault La Garrigue à St André de Sangonis et La Tour à Montarnaud) permettant ainsi la création d'un nouveau potentiel d'environ 18 Ha pour l'accueil de projets de développement d'entreprises endogènes ainsi que l'installation d'entreprises exogènes.

La politique foncière et d'immobilier d'entreprises de la CCVH se traduit également à travers la gestion de 2 hôtels d'entreprises, situés en PAE (Camalcé et 3 Fontaines). Ces hôtels ont été créés afin d'accueillir et d'accompagner des porteurs de projets d'entreprises de moins de 3 ans, pour une durée de 3 ans maximum. Ils visent ainsi à faciliter le « parcours résidentiel » des entreprises souhaitant s'implanter en vallée de l'Hérault.

La CCVH compte étoffer son offre immobilière en créant au sein du bâtiment qui accueille son Fab lab, l'Alternateur, et en lien direct avec celui-ci et la pépinière de l'innovation Novel Id, un hôtel d'entreprises dédiées aux entreprises du numérique et des high tech.

La CCVH accompagne les entreprises de tous les secteurs d'activités dans la transition numérique (objets connectés en agriculture, digitalisation du commerce).

Au travers de ces différentes interventions, et tenant compte du tissu économique local, la CCVH entend orienter sa politique économique en faveur de la structuration et du développement de

filières présentes (vin, artisanat d'art, eau...) ou émergentes (biomédical, high tech, énergies nouvelles).

Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> orientation du projet de territoire 2016-2025 de la CCVH « pour une économie attractive et durable, innovante et créatrice d'emploi » avec pour objectif stratégique « construire un écosystème local favorable au développement économique des entreprises et à l'emploi » dont les enjeux identifiés sont :

- Le développement durable de l'espace économique ;
- Le renforcement des liens avec les entreprises ;
- L'identification, la structuration et l'accompagnement des filières phares.

## **Objectifs et pistes d'action**

### **1. Travailler les complémentarités en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises (parcs d'activités économiques, hôtels d'entreprises...)**

- Connaissance réciproque des offres foncières et immobilières et positionnement des collectivités par rapport au type d'activités accueillies, avec une attention particulière sur le projet de développement des activités de la santé et du bien-être Med Valley qui peut se développer sur le territoire de la CCVH qui accueille des entreprises en lien avec le secteur médical : développement de molécules, de prothèses, de matériel médical adapté... des entreprises arrivant pour certaines de 3M et ayant bénéficié de ses services (pépinière, French tech)
- Instaurer des relations d'échanges entre les services quant à la commercialisation de ces offres (renvoi des demandes d'implantation d'intérêt entre les territoires en fonction de leurs spécificités) ;

### **2. Mettre en réseau les tiers-lieux et Fablab**

- Partage d'expériences et d'outils ;
- Mise en place d'initiatives d'animations et de formations communes

### **3. Développer des solutions pour limiter l'impact des déplacements domicile/travail**

- Evaluer le besoin (nombre de postes, fréquence d'utilisation, services...) des entreprises et des collectivités en matière de télétravail pour les salariés et les agents résidents sur un territoire et travaillant sur l'autre
- Développer des solutions dédiées au télétravail sur chaque territoire
- Développer des solutions de transport adaptées

### **4. Accompagner la création d'entreprise :**

- Développer le partenariat entre la pépinière d'entreprises Novel Id portée par le Pays Cœur d'Hérault et le BIC sur des formations/expertises
- Intégrer des start-ups de la Vallée de l'Hérault (Pays cœur d'Hérault) à la French Tech » pour accélérer leur développement et favoriser leur rayonnement à l'international. Positionner le futur hôtel d'entreprise du numérique situé en proximité du Fab Lab l'Alternateur au sein de ce label
- Associer les principaux partenaires publics et privés compétents en matière de développement économique et d'immobilier d'entreprise sur l'aire d'attractivité montpelliéraine. Le territoire 3M au regard de son développement économique connaît des contraintes fortes sur la recherche de foncier pour les entreprises.  
Les études d'extension de zones de la CCVH pourront intégrer cet élément afin de travailler pour répondre au besoin d'entreprises du montpelliérain intéressées pour s'implanter dans les ZAE de la CCVH.

En résumé il s'agira de travailler le parcours résidentiel des entreprises à l'échelle des 2 territoires ; ce qui permet à 3M de « garder » à proximité immédiate de son territoire des entreprises qui ont été incubées, hébergées et/ou accompagnées et aux entreprises de préserver leur ancrage territorial (préservation des emplois, synergie interentreprises, marché...)

### 5. Accompagner les transitions agricoles

*En lien avec le volet PCAET du contrat de partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault et la politique agricole, agro-écologique et agro-alimentaire de la Métropole*

- Mettre en place un partenariat avec l'INRA et/ou CIRAD sur l'adaptation des techniques de culture ou le développement de souches résistantes dans le contexte de changement climatique
- Mettre en place un soutien aux filières pastorales pour en garantir le redéploiement et l'installation (dont animation foncière)
- Développement de l'agritourisme

### 6. Promouvoir et commercialiser les produits de la Vallée de l'Hérault

*En lien avec le volet PAT du contrat de partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault et la politique agro-écologique et alimentaire de la Métropole*

- Développer les circuits-courts (en s'appuyant sur le MIN de la Métropole)
- Mettre en relation les domaines/caves avec la chaîne de distribution CHR, cavistes du montpelliérain dans le cadre d'une articulation entre les labels Vignobles et découvertes » des deux territoires
- Participation mutuelle aux événements (foires, salons, marchés d'été) autour du vin, promotion de circuits oenotouristiques

### 7. Développer et promouvoir les métiers d'art sur les deux territoires

- Structuration de la filière au travers du déploiement d'une stratégie foncière et immobilière adaptée à la filière : ateliers relais de St-Jean de Fos, ateliers de l'Abbaye d'Aniane, implantation dédiée à l'artisanat avec production en série (Oyas, Auzier), mutualisation de compétences, d'espaces, de machines-outils, de logistique...
- Formations communes des artisans d'art, possibilité de faire des sélections communes pour les ateliers dédiés aux artisans d'art, salons...
- Favoriser l'émulation et la créativité par la mise à disposition de lieux dédiés

### • Tableau récapitulatif volet Développement Economique

thèmes	Court terme	Moyen terme
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une <b>cellule commune de suivi des besoins des entreprises</b> (surfaces ZAE disponibles, lien avec les EPCI...) ; Complémentarité de l'offre d'accueil et d'implantation.</li> <li>• Assurer les conditions</li> </ul>	Mettre en place une gouvernance et des institutions ad hoc qui permettent de coordonner et de fédérer l'action publique en faveur du développement économique sur les deux territoires.

	<p>d'installation et de pérennisation des entreprises sur les deux territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir travail de coordination spécifique sur le projet Med Vallée</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'accès à l'offre d'espaces de travail délocalisés (Tiers-Lieux, co-working) sur les deux territoires - dans un premier temps, pour les agents des deux collectivités habitant sur le territoire voisin, puis dans une 2eme temps pour les salariés des entreprises</li> <li>• Partage d'expérience et d'outils entre les Fab-lab et tiers lieux de la 3M et de la CCVH, définition et mise en œuvre de formations et d'animations communes</li> <li>• Participation mutuelle aux événements (foires, salons, marchés d'été) autour du vin, promotion de circuits œnotouristiques en mettant en œuvre des partenariats privilégiés</li> </ul>	
<b>Financement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation de crédits FEDER/ CPER pour la création et l'exploitation d'un réseau structuré de tiers lieux</li> </ul>

### Axe 3 Développer un tourisme de qualité

#### Enjeux

Montpellier Méditerranée Métropole, avec près de 5 millions d'arrivées de touristes en séjour par an, est une destination qui combine de nombreux atouts. **L'offre touristique y est plurielle** et tend à répondre aux différentes typologies touristiques : tourisme d'affaires, tourisme d'agrément, clientèle itinérante ou sédentaire, amateur de tourisme urbain ou d'espaces de respiration, de patrimoine et de nature, en séjours individuels ou en groupe. L'accès au territoire est facilité **par des infrastructures de qualité** (gares, autoroutes, aéroport).

Au même titre que les stations balnéaires du Golfe d'Aigues-Mortes elle constitue une porte d'entrée pour la découverte de son arrière-pays.

Idéalement située au cœur du département de l'Hérault, à deux pas de l'agglomération Montpelliéraine, la Vallée de l'Hérault s'impose comme un espace préservé aux paysages grandioses, offrant une multitude d'activités de pleine nature sensationnelles, des découvertes patrimoniales majeures et un terroir d'exception.

Elle est particulièrement accessible, au cœur d'un réseau autoroutier structurant et bénéficie d'un positionnement fort grâce à :

- La notoriété de son Grand Site de France Gorges de l'Hérault également classé Grand Site d'Occitanie, et en particulier celle du village de Saint-Guilhem-le-Désert, classé parmi les plus beaux villages de France, et celle du site du pont du Diable, premier site de baignade en eau douce du département de l'Hérault.
- 2 monuments inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle depuis 1988 : le pont du Diable et l'abbaye de Gellone à Saint-Guilhem-le-Désert
- 3 sites Natura 2000 : Gorges de l'Hérault, Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas, Site « Oiseaux » Garrigue de la Moure et d'Aumelas
- 1 classement Villes et métiers d'art depuis 2013 pour l'ensemble du territoire et un conservatoire des savoir-faire qui perpétue une tradition potière depuis le XIV<sup>e</sup> siècle autour du village de St-Jean-de-Fos.
- 1 territoire classé Vignobles et Découvertes
- Des vins classés parmi les 50 meilleurs au monde
- Une offre qualifiée et diversifiée : des sites culturels et de loisirs variés

Destination privilégiée pour la clientèle héraultaise (60% de la clientèle régionale en 2020), le territoire concentre plusieurs sites majeurs qui comptent parmi les plus fréquentés du département (source Hérault Tourisme 2020) :

- Abbaye de Gellone : 253 520 visiteurs
- Grotte de Clamouse : 130 000 visiteurs

On notera que la Vallée de l'Hérault est une destination de passage qui accueille majoritairement des excursionnistes (la capacité du territoire en lits touristiques marchands est faible avec moins de 3 000 lits). Elle représente 2% des nuitées touristiques du département de l'Hérault mais accueille plus de 650 000 visiteurs/an sur son Grand Site de France.

Cette attractivité entraîne aussi des problématiques de surtourisme/surfréquentation pris en compte par la gestion Grand Site (navettes, charte de bonne pratiques, etc).

Ces problématiques se retrouvent aussi sur d'autres espaces remarquables tels que les garrigues de la Moure et d'Aumelas, 11 000ha d'espaces naturels situés entre 3 bassins de vie.

## Existant

### **Un partenariat resserré avec l'Office de Tourisme de Montpellier :**

- L'office de tourisme Saint Guilhem-Vallée de l'Hérault a remanié sa politique partenariale et souhaite conventionner avec l'Office de Tourisme de Montpellier pour mener des actions communes réceptives et commerciales.
- **Des actions antérieures communes :** 2019 : Elaboration d'une carte touristique commune, mettant l'expérience client au cœur de la création : réalité augmentée, périmètre touristique et non administratif, carte épurée ; 2019 et 2020 : Invitation au salon Mahana à Lyon (Stand partagé avec les 3 OT du Grand Site de France)
- **Un partenariat tripartite autour d'un plan de gestion des collines de la Moure :** une convention a été mise en place en 2019 afin de lancer l'étude d'un plan de gestion des collines de la Moure avec Montpellier 3 M et Sète Agglopôle Méditerranée. Les Collines de la Moure constituent un site naturel remarquable doublement classé Natura 2000 qui s'étend sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, de Sète Agglopôle, de Montpellier Méditerranée Métropole. Afin de favoriser une nouvelle dynamique de gestion durable de ce site, elles ont constitué un groupement de commande et conclu un marché d'étude portant sur :
  - la réalisation d'un diagnostic des pratiques culturelles, sportives, touristiques, économiques, environnementales
  - la définition d'une stratégie de mise en valeur et de gestion

C'est sur cette base que pourront être établis des circuits de découverte et de pratiques des sports de pleine nature assurant une réelle continuité entre les trois territoires notamment la CCVH et la 3M

- **Montpellier Méditerranée Métropole a lancé dans le cadre du volet territorial du Pacte Métropolitain d'Innovation conclu avec l'Etat, des études de structuration de l'offre touristique étendu aux territoires de ses structures intercommunales voisines et partenaires.**  
Elles bénéficient à ce titre, de financements spécifiques.  
Deux d'entre elles concernent tout particulièrement le territoire de la Communauté de Communauté de la vallée de l'Hérault :
  - étude de structuration de la filière oenotouristique et vernaculaire
  - étude pour la structuration et la valorisation des activités de pleine nature
- Montpellier Méditerranée Métropole va aussi lancer son schéma directeur hôtelier qui doit prendre en compte l'offre de ses territoires voisins et ses perspectives d'évolution dans une logique d'offre globalisée, adaptée, segmentée

## Objectifs et pistes d'action

- I. Promouvoir la destination Vallée de l'Hérault auprès des habitants et des touristes en résidence sur le territoire métropolitain**
  - Opération micromarché : promotion des attraits touristiques de la Vallée de l'Hérault auprès des prescripteurs Montpelliérains (hébergeurs, restaurateurs, autocaristes, presse...)

- Créer des passerelles entre les lieux/événements thématiques de la Métropole et ceux de la Vallée de l'Hérault pour leur faire bénéficier d'espaces de communication réciproques :
  - FISE de Montpellier // programme des APN de la Vallée de l'Hérault (Vinotrail, Drailhes du Diable...)
  - Vinothèque, Concours des vins, évènements viticoles // Mas de Saporta
  - Argileum, marché des potiers, festibol // Atelier art de France, Ob'Art
- Dispositif d'offres remises pour les résidents de la Métropole ( « cartes privilèges » permettant d'accéder aux offres de l'Office de Tourisme à tarif réduit : visites guidées, entrées Argileum, la maison de la poterie...) et avantages pour les habitants de la Vallée sur des sorties montpelliéraines.

## **2. Promouvoir la destination Montpellier 3 M auprès des habitants de la Vallée de l'Hérault**

- Espace dédié à la destination Montpellier 3 M au sein des comptoirs des loisirs basés à Gignac qui accueillera l'Office de Tourisme intercommunal (comptoir, écran, ...) en créant une complémentarité offre écotouristique / offre urbaine.

## **3. Mettre en commun les outils de communication et de promotion touristiques**

- Co-construction d'offres packagées
- Renvoi valorisé vers les sites internet des deux destinations
- Accueil mutualisé presse et influenceurs
- Réalisation d'une vidéo promotionnelle commune
- Règles des partenariats externes communes (adhésion obligatoire à l'OT de référence)

## **4. Intégrer la CCVH dans les études de structuration touristiques animées par la Métropole**

- Intégration dans les groupes de travail mis en place au titre de la valorisation des activités de pleine nature sur le grand bassin de vie Montpelliérain
- Intégration dans l'étude relative à la structuration de la filière oenotouristique et du patrimoine vernaculaire
- Travailler le tourisme de pèlerinage et le rayonnement au niveau du cloyster museum.
- Participation au schéma directeur hébergement marchand métropolitain / développement d'un hébergement atypique

## **5. Plan de gestion des collines de la Moure et le développement durable de l'Espace Naturel du Mas Dieu**

- Dans le cadre du futur plan de gestion durable des Collines de la Moure mise en place de continuités cyclables (itinéraires VTT) et de randonnées participant à la valorisation touristique de ce territoire et intégrant une offre de restauration et d'hébergement adaptée.
- Développer une réflexion commune sur l'aménagement et le développement durable, notamment touristique, de l'espace naturel du Mas Dieu

thèmes	Court terme	Moyen terme
<b>Gouvernance</b>	Intégrer la CCVH dans les études de structuration touristiques menées par Montpellier Méditerranée Métropole : -activités de pleine nature -filière œnotouristique et vernaculaire -schéma directeur hôtelier	Etablissement de documents structurant à l'échelle des grandes aires touristiques locales.  Prise en compte du potentiel d'hébergement de la vallée de l'Hérault et de son évolution dans la prospective hôtelière métropolitaine
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la destination Vallée de l'Hérault auprès des habitants et des touristes en résidence sur le territoire métropolitain</li> <li>• Promouvoir la destination Montpellier 3 M auprès des habitants de la Vallée de l'Hérault</li> <li>• Mettre en commun des outils de communication et de promotion touristiques, notamment numériques du type bons plans et pass.</li> <li>• Etablir des continuités de circuits de découverte VTT et randonnée pédestre dans le cadre du développement durable des collines de la Moure               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une réflexion commune sur l'aménagement et le développement durable, notamment touristique, de l'espace naturel du Mas Dieu</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des études de structuration touristique interterritoriale : activités de pleine nature + activités œnotouristiques et patrimoine vernaculaire, à hauteur de 79% dans le cadre du pacte métropolitain d'innovation conclu avec l'Etat.</li> </ul>	

## Axe 4 Favoriser les découvertes culturelles et patrimoniales

### Enjeux

La Vallée de l'Hérault développe une politique culturelle qui s'appuie sur l'école de musique intercommunale, dont l'objectif est d'obtenir le label Conservatoire à rayonnement intercommunal, sur le réseau des bibliothèques qu'elle anime et sur les sites historiques et architecturaux d'Argileum – La maison de la poterie à St-Jean-de-Fos et le site exceptionnel de l'ancienne abbaye d'Aniane, dont elle a lancé la restauration avec le soutien de la Fondation du patrimoine.

L'enjeu pour les territoires est de :

- Créer du lien entre les structures culturelles
- Amener les publics de la culture à circuler entre les territoires
- Participer à la mise en place d'un écosystème culturel en réseau dans le cadre de la candidature commune de Montpellier et Sète pour la Capitale Européenne de la Culture 2028

### Existant

L'abbaye d'Aniane est un pôle patrimonial qui accueille tout au long de l'année, en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal de la Vallée de l'Hérault, une médiation patrimoniale permettant de faire découvrir les passés monastique, industriel, carcéral, éducatif et culturel du lieu. Elle bénéficie des actions du service éducatif en partenariat avec l'Education nationale en direction de la jeunesse. Elle accueille déjà régulièrement des concerts de formations musicales prestigieuses, de Montpellier et d'ailleurs.

L'école de musique intercommunale a noué des partenariats avec différentes écoles et harmonies, notamment à l'occasion de concerts exceptionnels tels que la création faite en 2018 pour le centenaire de la seconde guerre mondiale.

Elle a établi depuis plusieurs années un partenariat renforcé avec l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault, association loi 1901, en demande d'une labélisation Scène Conventionnée d'Intérêt National pour les actions musiques et jeunesse. Ils travaillent conjointement à l'émergence d'un pôle musique sur le territoire. Basé sur leurs missions complémentaires en terme de diffusion, d'aide à la création, d'accompagnement des acteurs, de développement des pratiques, éducation artistique et de formation des musiciens, ce projet s'inscrit pleinement dans les enjeux du secteur musique actuelle et veut travailler en collaboration avec tous les acteurs culturels, éducatifs et économiques concernés.

### Objectifs et pistes d'action

1. **Etablir une convention de partenariat entre le conservatoire de Montpellier et l'Ecole de musique intercommunale de la Vallée de l'Hérault**  
À l'image de celles qui existent avec les écoles de musique de la Métropole
2. **Etablir un partenariat structurel entre le Pôle musique de la vallée de l'Hérault et les dynamiques musiques actuelles de la Métropole**  
L'émergence de cette dynamique est l'occasion d'un renforcement des liens avec Victoire 2 dans un maillage des équipements et une circulation des artistes et des publics.
3. **Mettre en place un partenariat scientifique et culturel avec les musées, archives et équipes de la Métropole**  
À l'occasion du développement des projets patrimoniaux de la CCVH, notamment sur l'Abbaye d'Aniane avec la réflexion en cour sur une médiation permanente de l'histoire de

l'abbaye et à moyen terme la création d'un centre d'interprétation présentant l'histoire du territoire en dialogue avec l'espace muséographique de l'abbaye de Gellone.

**4. Accueillir hors les murs des manifestations dans le cadre du développement de partenariats évènementiels entre structures culturelles**

- Favoriser la venue des grandes formations de l'orchestre de Montpellier en Vallée de l'Hérault suite aux expériences menées avec la création « 100 ans après ! Une œuvre pour la paix » et l'accueil de l'orchestre des gardiens de la paix.
- Partage des programmations en vue d'établir des pistes de dialogue entre les différentes propositions culturelles et programmation des établissements (ex : expositions autour de la Septimanie)
- Facilitation des prêts entre collections patrimoniales (ex : objets issus des fouilles de l'abbaye d'Aniane prêtés dans lors de l'exposition du Musée de Lattes consacrée au haut Moyen-âge prévue pour 2023)
- Inviter des professionnels de la petite enfance de la Métropole au Festival Clapotis autour des publics de la petite enfance (0-6 ans)

thèmes	Court terme	Moyen terme
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir une convention de partenariat entre le conservatoire de Montpellier et l'Ecole de musique intercommunale de la Vallée de l'Hérault</li> <li>• Mettre en place un partenariat scientifique et culturel avec les musées, archives et équipes de la Métropole</li> <li>• Accueillir hors les murs des manifestations au travers du développement de partenariats évènementiels entre structures culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la mise en place d'un écosystème culturel en réseau dans le cadre de la candidature commune de Montpellier et Sète pour la Capitale Européenne de la Culture 2028</li> </ul>

## Axe 5 Une gouvernance pour dynamiser et adapter

### Gouvernance / Suivi et Evaluation

#### La gouvernance

Présidé par Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant et Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, un Comité de pilotage se réunira une fois par an, dans les trois mois précédant la date anniversaire du contrat afin de suivre et d'évaluer sa mise œuvre. Il sera composé de :

- Monsieur le Président de la Métropole ou son Représentant,
- Monsieur Le Président de la Communauté de Communes ou son représentant,
- Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents de la Métropole délégués ou leurs représentants mentionnés ci-dessous disposant des délégations suivantes :
  - Transports et Mobilités Actives
  - Développement Economique et Numérique
  - Tourisme, Attractivité, Congrès
  - Culture et Patrimoine Historique
- Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault disposant des délégations suivantes :
  - 1er vice-président au développement économique
  - 2ème vice-président à la culture et au tourisme
  - 5ème vice-président à l'action sociale : enfance jeunesse, parentalité, sport, santé, mobilité

Afin de préparer les Comités de Pilotage, un Comité Technique est constitué par les deux partenaires. Réuni une fois par an (ou semestriellement suivant les besoins), il permettra en outre d'assurer le suivi technique des actions inscrites au contrat partenarial, de préparer et suivre les éventuels avenants. Il sera composé :

- Des Directeurs Généraux des structures intercommunales concernés ou leur représentant
- Pour la Métropole : des Directeurs de Pôles et de Missions concernés par les thématiques objet du présent partenariat ou leurs représentants et du responsable de la Mission Relations aux Territoires
- Pour la Communauté de Communes : des responsables désignés par le Directeur Général des Services :
  - Coordination et suivi général : cheffe du service Prospective
  - Développement économique : directrice du développement économique, Pôle attractivité territoriale
  - Tourisme : directrice de l'office de tourisme, Pôle attractivité territoriale
  - Mobilité : Cheffe de mission stratégie urbaine durable, Pôle attractivité territoriale
  - Culture : Directrice générale déléguée à la culture, Pôle action culturelle

A noter : le secrétariat sera assuré par les partenaires de manière alternée.

### **Le suivi et l'évaluation**

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et son évolution

Un tableau de bord de la mise en œuvre des actions est élaboré et tenu à jour par le Comité Technique

### **Durée et modification**

Le présent contrat de partenariat entre en vigueur à la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Il pourra faire l'objet d'avenants adoptés par délibérations concordantes des assemblées délibérantes des structures intercommunales partenaires, sur proposition du Comité de Pilotage afin notamment d'ajouter de nouvelles thématiques d'actions, de compléter ou amender le programme d'actions tel que précisé dans le présent document.

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Monsieur Jean-François SOTO  
Président du Sydel Pays Cœur d'Hérault  
Maire de Gignac  
Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault  
Vice-Président du Département de l'Hérault

Le XXXX 2022

Pour Montpellier Méditerranée Métropole

Monsieur Michael Delafosse  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole  
Maire de Montpellier

Le XXXX 2022